

L'écho des DRAC & des STAP

Journal du Syndicat National des Services Déconcentrés de la Culture

DRAC-STAP...... LE MINISTERE DE LA CULTURE A TORT DE « S'EN LAVER LES MAINS »

Que pouvons-nous attendre d'un ministère qui n'est déjà pas en mesure de gérer ses services centraux, ses musées, ses monuments et qui botte systématiquement en touche quand il s'agit de discuter sur le manque de personnel, la valse des réorganisations, restructurations, déménagements et la dégradation des conditions de travail ?

Qu'espérer alors pour les services déconcentrés de ce ministère ? Auprès de quelles instances faire part de nos revendications, de nos inquiétudes ?

Retranchée tantôt derrière son impuissance à se faire entendre des plus hautes shpères de l'Etat, tantôt derrière quelques pâles « mesurettes » soit disant arrachées à la force du poignet et pour lesquelles nous devrions tous lui vouer une reconnaissance éternelle, l'Administration s'imagine, à tort, que notre dispersion géographique est la garantie de notre incapacité à communiquer.

Depuis l'été dernier, sans consultation, sans explications, dans l'urgence et le plus grand secret, nous avons perdu, dans les DRAC la mention « Ministère de la Culture » sur notre logo et lorsque nous demandons officiellement si nous sommes encore agents du Ministère, on nous répond par la positive avec force soupirs et yeux levés au ciel. En un mot nous n'avons rien compris, ce qui n'est pas étonnant puisque l'on ne nous a rien expliqué et que nous attendons toujours des éclaircissement à ce sujet.

Aussi, forts de cette réponse positive, nous continuons à interpeller régulièrement l'Administration centrale, voire le Cabinet du Ministre sur des sujets se rapportant aux DRAC. Après des échanges qui, selon les circonstances, donnent lieu à à toute une gamme d'attitudes allant d'une écoute polie à un ennui non dissimulé, les réponses sont évasives se limitant à des conciliabules révélateurs du peu d'intêret que suscite le débat et l'ignorance en la matière. Afin de sortir la tête haute de ce vide sidéral, l'argument final est incontournable : « C'est au Préfet de région de gérer ces questions. » Le débat est clos.

La réponse est claire, mais qui, au sein des DRAC a l'occasion de rencontrer le Préfet de région ? Sûrement pas les représentants du personnel ou les organisations syndicales. Pour quoi faire d'ailleurs si ce n'est pour s'entendre dire que : « C'est aux Directeurs régionaux de gérer ces questions » voire « Voyez cela avec votre ministère de tutelle. »

Ce petit jeu de la « patate chaude » a assez duré. Il va falloir qu'une fois pour toute le Ministère de la Culture se décide à assumer entièrement ses responsabilités face à l'insatisfaction et la colère grandissantes des agents des DRAC qui subissent de plein fouet la RGPP, CHORUS, les déménagements, le manque de personnel et surtoût les projets de services pour lesquels, l'Administration fut à l'époque curieusement omniprésente et directive.

Pour toutes ces raisons nous devons continuer à être très actifs et efficaces au sein de nos instances paritaires afin d'informer et de défendre tous les agents, toutes nos missions et toutes nos structures. Depuis le début de la réforme, l'expérience prouve que nous ne perdons pas notre temps à batailler et que nous contribuons grandement à limiter la casse tant face aux stratégies que l'on tente de nous imposer que devant les situations individuelles dramatiques qui sont malheureusement toujours en augmentation.

C'est grâce à votre action et votre tenacité que les DRAC existent encore, résisteront au lessivage qu'elles subissent actuellement et se reconstruiront, cette fois-ci avec les agents, sur les bases d'une organisation efficace répondant aux besoins des personnels et à ceux des usagers.

Pour renforcer encore votre capacité d'agir, la permanence nationale est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner si nécessaire et résoudre, au plus haut niveau ce qui semble ne pouvoir aboutir localement. N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous rencontrez au sein de votre DRAC, nous sommes là pour ça.

Fraternellement,

Contact : SNSD-CGT Culture - 12, rue de Louvois 75002 PARIS

Tél: 01 40 15 51 70 - @mail: snsd@culture.gouv.fr



CHORUS DE COUAC EN COUAC

Le dernier rapport de la Cour des Comptes sur CHORUS se passe de commentaires, il suffit d'en extraire les principaux titres pour avoir une idée de la manière dont ce système fonctionne. Pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet, le document dans son intégralité est consultable et téléchargeable à l'adresse mail suivante :

http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/P_chorus.pdf

UN FLORILEGE NON EXHAUSTIF DES TITRES ET SOUS TITRES DU RAPPORT

I – « Un projet majeur dont le déploiement est difficile »

IC – « Les difficultés du déploiement : des retards de paiement toujours significatifs »

II — « Des améliorations de la gestion publique compromises »

IIA – « Un suivi des engagements de l'Etat qui n'est pas encore assuré »

IIB – « Une organisation de la chaîne de la dépense loin d'être efficace »

IIC – « Les aléas du développement de la comptabilité générale dans CHORUS »

III — « Des carences stratégiques dans la conduite du projet et les choix d'organisation »

IIIB - « Des choix qui restent à effectuer »

IIIC - « Une gouvernance toujours en question »

IV – « Un manque de transparence et de maîtrise des coût du projet »

IVA – « Un coût prévisionnel de CHORUS estimé en 2006 à 1,1 Milliard d'Euros sur dix ans »

IVB - « Un chiffrage qui repose sur des bases fragiles »

IVB1 - « Une mise à jour nécessaire »

IVB2 - « Des charges à ajouter au chiffrage »

IVC – « Une conséquence du défaut de cadrage et de pilotage stratégique »

POUR COMPLÉTER CETTE NAVRANTE ÉNUMÉRATION, LE-DIT RAPPORT PRÉSENTE L'ENCADRÉ CI-CONTRE :

La théorie et la pratique dans Chorus

En théorie, Chorus est censé fluidifier le flux d'information lié à la dépense de l'Etat, de l'engagement au paiement :

1 – Les besoins des services dits « prescripteurs » sont saisis dans des formulaires informatiques de demande d'achat.

2 – Ces demandes se déversent dans Chorus pour être analysées, regroupées, complétées et validées par les centre de services partagés (CSP) auxquels sont rattachés les services prescripteurs. Dès lors, les engagements de dépense de l'Etat naissent, après confirmation des commandes dans Chorus par les gestionnaires du CSP.

3 — Dès réception des services ou des biens commandés par les services prescripteurs, des « services faits » enregistrés dans Chorus comptabilisent automatiquement les dettes correspondantes pour l'Etat

4 – Dès réception des factures au sein des services facturiers appropriés, les demandes de paiement sont saisies dans Chorus pour être finalement validées par les services comptables de l'Etat. Cette validation entraîne la comptabilisation de charges qui apurent automatiquement les dettes correspondantes, le paiement se faisant ensuite en dehors de Chorus après émission d'un ordre de paiement.

Cette approche reflète les principes de fonctionnement et de contrôle du progiciel Chorus. Néanmoins, elle ne procure des gains d'efficacité que si, à chaque niveau, les acteurs de cette chaîne ainsi que leur rôle et leur responsabilité sont correctement intégrés à ce processus.

Dans la pratique, de lourdes contraintes ralentissent la chaîne de la dépense et annihilent une partie des gains espérés.

En premier lieu, certains services prescripteurs ont besoin d'un accès aux données budgétaires. Or, sans accès à Chorus ni restitution, ils sont obligés de mettre en place des échanges d'information en dehors du nouveau système.

Ensuite, les « services faits » doivent être certifiés dans Chorus alors que les personnes chargées de constater la réception des biens et des services commandés, tout comme celles chargées d'en contrôler la validité n'appartiennent pas au CSP qui, seul, dispose d'un accès à Chorus. Cette difficulté se traduit souvent par la duplication des contrôles, d'une part dans les services prescripteurs au sein d'outils spécifiques hors Chorus, et d'autre part dans le CSP. Cette duplication requiert un échange de pièces justificatives avec les services prescripteurs.

Enfin, la volumétrie et la dispersion des pièces justificatives de la dépense qui ne sont pas dématérialisées introduisent des délais conséquents pour la validation finale de la demande de paiement.

MAI-JUIN 2011

ET LA COUR DES COMPTE DE CONCLURE:

« En définitive, la mise en place de la nouvelle organisation de Chorus n'a pas été précédée d'une véritable rationalisation, malgré la création des centres de services partagés et des services facturiers. Elle conduit à reproduire des pratiques anciennes, et donc à se priver des gains attendus du déploiement d'un tel projet, ce qui fait peser une lourde incertitude sur sa performance finale.»

ENFIN LA VÉRITÉ ; LE QUOTIDIEN DU PERSONNEL DES DRAC QUI, SUR LA BASE DU VOLONTARIAT OU NON, A DU S'Y COLLER :

Monsieur le Directeur,

L'ensemble du personnel réuni en AG a décidé unanimement de soutenir l'action engagée par le service comptabilité d'arrêter la saisie de toute pièce comptable sur « Chorus formulaire ».

Les personnels ont en effet été acculés à prendre cette décision :

Un seul agent a aujourd'hui accès à « Chorus formulaire » car la convention liant la DRAC au CSP n'est pas signée. Le Ministère prétexte de cela pour refuser les 4 autres connexions prévues.

La Préfecture qui doit préparer la convention s'est endormie dessus.

Cette situation génère de la souffrance pour les personnes directement concernées et impacte le fonctionnement de l'ensemble des services.

Dans le même temps, la DRAC va être tenue responsable des retards de paiement, des subventions non allouées, alors qu'elle ne maîtrise rien.

Les personnels seront en première ligne face aux fournisseurs mécontents, aux acteurs culturels démunis.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que cette convention soit enfin signée et que les connexions à Chorus soient ouvertes par le Ministère.

le 25 février 2011

Compte rendu du rendez-vous avec M.(DRAC)

Ce rendez-vous faisait suite à l'assemblée générale réunissant le personnel de la DRAC autour des difficultés engendrées par la mise en place du logiciel Chorus.

Une délégation composée de deux représentantes du personnel ainsi que trois personnes du secrétariat général et une personne représentant les services métiers a pu exposer à M. (DRAC) les difficultés rencontrées par les agents depuis la mise en place du logiciel Chorus.

Plusieurs cas concrets montrant les difficultés techniques et les surcharges de travail liées à la mise en place de Chorus ont pu être exposés au directeur.

Il a été clairement dit que, ce logiciel, inadapté dans la gestion financière des DRAC, engendrait de la souffrance pour le personnel utilisateur du logiciel et impactait fortement les services métiers.

Le directeur a pris note de ces informations. Il s'est engagé à alerter la préfecture et à aborder ce sujet lors d'une réunion rassemblant les directeurs régionaux des affaires culturelles le 16 et 17 mars à Paris.

le 04 mars 2011

TEMOIGNAGES

- le Centre de service partagé a tout pouvoir : il valide les engagements juridiques, les demandes de tiers, les demandes d'achat, les demandes de constatations de service fait...Tout ! Nous ne faisons QUE des demandes.
- le service facturier est en bout de chaîne et n'a aucun contact avec le Centre de service partagé.
- le service prescripteur (DRAC) est la plaque tournante de leurs demandes.
- les services prescripteurs n'ont que très peu de retour du CSP sauf pour les numéros d'engagement juridique.
- Chorus vague 6 n'a pas tenu compte des expériences des vagues antérieures !
- la comptabilité en 2011 réalisée en double : chorus et les tableaux en DRAC.
- des pertes d'infos et des retards importants sont imputables à Chorus. En fait, l'existence du service facturier crée une strate en plus.
- le début de réflexion sur chorus n'a commencé qu'au premier semestre 2010 alors qu'il aurait fallu prendre la mesure bien avant !
- la reprise des données 2010 est ENORME ... Nous n'en finissons toujours pas !
- le poids du travail que la reprise des données nous a coûté a été minimisé à tort!
- la réduction du personnel à la comptabilité est catastrophique car la mise en place de chorus demande beaucoup.
- Une organisation non pensée et aucune aide au démarrage depuis des mois.
- certaines choses passent mais à QUEL PRIX de santé physique et psychique des collèques !!!
- ne parlons pas du désespoir de voir que nous faisons un travail de dingue, des heures supplémentaires et subissons la colère des services et des fournisseurs que nous faisons attendre, les urgences s'accumulent

EN CONCLUSION, LES DRAC SONT MÉCONTENTS, LES AGENTS SONT MÉCONTENTS, LES USAGERS SONT MÉCONTENTS, LE SYSTEME CHORUS NE FONCTIONNE PAS MAIS NOUS COÛTE DE PLUS EN PLUS CHER, LA COUR DES COMPTES ÉPINGLE RÉGULIÈREMENT LE PROJET ET, LÀ AUSSI, L'ETAT S'EN MOQUE. IL EST GRAND TEMPS D'ARRETER CE MASSACRE!



LE DÉMÉNAGEMENT POUR LES NULS

Pour bien rater un déménagement, il n'y a qu'une seule recette :

Cette recette a été testée sur le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Charentes-Maritimes et s'appliquera encore dans d'autres STAP.

Après avoir fait macérer le projet pendant plusieurs semaines dans le silence et l'obscurité absolue, versez d'un coup une bonne rasade d'urgence extrême afin que la décision soit la plus hâtive et la plus absurde possible

Pour que le contexte d'urgence prenne bien, il est indispensable d'avoir préalablement évité toute concertation avec les représentants du personnel, les organisations syndicales et les agents concernés. A cette fin, faites en sorte que ces questions ne soient jamais inscrites dans aucun ordre du jour du CTPR.

Afin d'épicer le tout, n'hésitez pas à dissimuler la vérité, vous contredire et incorporer par petites quantités des attitudes tantôt fachés, tantôt compréhensives, tantôt démunies (testez régulièrement le résultat afin de ne pas saturer la préparation qui perdrait alors toute sa saveur originale).

Choisissez un futur lieu le plus petit possible de sorte que les agents soient dans l'incapacité de faire un travail de qualité, les conditions de travail ne devant en aucun cas être optimales. Il s'agit là d'une opération très délicate qui, si elle réussit, doit permettre à tous de développer rapidement Troubles Musculo-Squelettique et risques professionnels. Petite suggestion pour vous aider à optimiser cette phase de l'opération ; surtout interdire aux personnels de visiter les futurs locaux, l'inquiètude n'en sera que plus grande et le processus en sera d'autant accéléré

Résultat, le plat n'est pas passé.

Les agents, avec la CGT-Culture ont repris la recette depuis le début avec leurs propres ingrédients :

- Rapport de force
- Consultation des organisations syndicales
- Saisie du Cabinet du Ministre et de l'Administration centrale en CTP Ministériel

Ils ont obtenu:

- D'autres orientations plus sain que ce projet indigeste
- D'être au coeur des débats, porteurs de leur travail et des conditions dans lesquelles ils demandent à l'effectuer
- D'être respectés de par leur détermination à pratiquer leurs missions avec sérieux et tranquillité, ces critères étant indispensables à la qualité du service rendu que chaque citoyen est en droit d'attendre d'un agent de l'Etat.

PETITE APPROCHE HISTORIQUE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE : DES ORIGINES AU CODE DU TRAVAIL. (d'après les documents fournis lors des stages Hygiène et Sécurité au MCC)

Dès l'apparition du concept de travail, les risques qui lui sont liés ont existé.

Ceux-ci ont été décrits dès l'Antiquité. On peut prendre pour exemple HIPPOCRATE qui dès 460 av J.C. avait constaté et identifié les « coliques de plomb » chez les travailleurs travaillant dans les mines de plomb.

C'est au XVIème siècle que l'Etat intervient pour la première fois dans la règlementation sur la protection au travail . En 1566, Charles IX rédige une Ordonnance définissant le statut des couvreurs et portant obligation à ces derniers sous peine d'amende d'installer des perches et chevrons assurant la sécurité des ouvriers il est également précisé que l'argent de ces amendes permettra « de subvenir aux pauvres ouvriers dudit métier qui tombent ordinairement de dessus les maisons et en quelque façon que ce soit ». Ici apparaissent donc les premières notions de protection préventive et de réparation en cas de manquement. C'est également l'époque ou se développe les Coorporations et le Compagnonage qui vont, en interne réglementer le travail des ouvriers et mettre en place des « caisses de solidarité » en cas d'accidents ou de décès d'un de leurs membres.

En 1700 un médecin Italien, RAMAZZINI, rédige un traité sur les maladies des artisans. Il y étudie une trentaine de professions telles que forgerons, laboureurs, soldats, accoucheuses et déduit deux causes de pathotogies ; la première liée aux produits manipulés, la seconde aux positions inconfortables et répétés que les travailleurs sont obligés d'adopter durant leur activité.

Ce furent certaines convictions libérales de la Révolution française, qui marquèrent, en ce domaine, un important retour en arrière. La loi Le Chapelier en 1791 interdisant en effet la formation des coalitions supprima de fait les corporations et les compagnonnages qui constituaient les seules structures protectrices existantes.

La situation au travail des ouvriers va ainsi se dégrader jusque dans les années 1830 ou le pouvoir en place constate que plus des 2/3 des jeunes ouvriers sont déclarés inaptes au service armé en raison de leur état de santé. Une enquête nationale est alors confiée au Docteur VILLERME dans le but de recenser l'état physique et moral des ouvriers et d'en identifier les causes.

Son rapport sera publié en 1840 et mettra en avant la pénibilité et les mauvaises conditions de travail dans lesquelles ceux-ci exercent leur métier. Il préconise avant tout la limitation de la durée du travail et l'âge a partir duquel on doit être admis à travailler car il a, entre autre, constaté que des enfants à partir de 5 ans travaillaient 15 heures par jour!. Suite à son rapport, des avancées déterminantes l'époque vont se mettre en place:

- 22 mars 1841 admission au travail à partir de 8 ans et pour eux pas plus de 8 heures par jour ;
- 19 mai 1874 admission au travail entre 10 et 12 ans, interdiction du travail de nuit et instauration de jours fériés pour les moins de 16 ans, quelques mesures d'hygiène et de sécurité (propreté du lieu de travail, protection contre le danger des machines), liste de certains travaux interdits pour les enfants et les femmes mineures.

La loi du 2 novembre 1892 généralise ensuite ces mesures d'hygiène et de sécurité à l'ensemble des travailleurs quel que soit leur âge.

C'est également cette loi qui institue l'Inspection du Travail en tant que Corps de fonctionnaires chargés de faire appliquer les quelques textes qui peuvent exister. Les textes réglementaires vont ensuite se multiplier et c'est ainsi qu'à partir de 1910 va se constituer le Code du Travail, dont une partie sera consacré à l'hygiène et la sécurité des travailleurs.





LE DEMONTEUR

Lorsque la fileuse a effectué une permutation de tables c'est le démonteur qui intervient. Il possède un chariot très bas, qu'il manœuvre avec les genoux, sur lequel se trouvent deux caisses. Une vide et la seconde avec des bobines vides. Avec une dextérité impressionnante il enlève les bobines pleines 2 dans chaque main qu'il dépose dans sa caisse vide Puis à une vitesse inimaginable il arrive a saisir 3 bobines vides dans la main gauche et en même temps 3 autres dans la main droite qu'il enfile dans les broches verticales sans jamais rater son coup. Ensuite il allait déposer sa caisse avec les bobines pleines selon les cas au poste d'ensachage ou a proximité d'un autre poste de travail puis retournait vers un autre métier qui venait de s'arrêter. C'était un poste très fatiguant d'autant plus que l'ouvrier fût toujours courbé.



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le Syndicat National des Monuments Historique représentant pour la CGT les personnels du Centre des Monuments Nationaux a de plus en plus de mal à se faire entendre et respecter au sein de ses instances paritaires.

Il subit continuellement les assauts de la direction qui n'hésite plus au mépris de la règlementation à interdire la parole aux représentants du personnel. La direction semble avoir perdu tout sens commun et utilise des stratégies indignes de représentants de l'Etat. Il est clair que le dialogue social est un élément qui n'a aucune place dans cet établissement et ce, à une période où il est prôné par le Gouvernement. Pire encore, les représentants syndicaux subissent à longueur de temps un acharnement administratif sur le droit syndicale jusque là inégalée au Ministère de la Culture. La direction du CMN passe actuellement plus de temps à tenter de détruire la représentation syndicale

qu'à s'occuper de l'état des monuments qui lui sont confiés et des agents qui subissent de plein fouet une politique managériale inqualifiable.

Le SNSD-CGT Culture s'indigne de cette situation et demande au plus haut du Ministère de prendre les décisions qui s'imposent pour que cesse ces méthodes violentes et d'un autre âge.

ARCHEOLOGIE

Lundi 9 mai 2011, le Cabinet du ministre a reçu pour la troisième fois les organisations syndicales sur le projet de modifications du décret.

L'avancée majeure repose sur la réintroduction du système électif au Conseil scientifique et quelques autres à la marge. Cependant, tout laisse à penser que ce projet est taillé sur mesure pour les dirigeants actuels et sans aucune perspective ambitieuse pour l'avenir de l'Institut.

Le Cabinet se réfugie derrière un juridisme outrancier, cachant mal son indigence et son incapacité à dresser, d'une part, un bilan du fonctionnement de l'Inrap – établissement public à caractère administratif dérogatoire de par la loi - et d'autre part, à développer une politique ministérielle en matière de service public d'archéologie préventive et son devenir.

Pour en savoir plus lire le compte-rendu sur le site CGT-Culture et signer la pétition mise en ligne pour les extérieurs à l'INRAP si ce n'est déjà fait http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2011N9437

EXTRAIT DU COMMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICAL DU 5 MAI 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA), réunies ce jour, condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics. Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.

Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre a minima le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012.

Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat.

Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque 10 ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage.

Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- Les mesures de rattrapage ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.





R.G.P.P UN SONDAGE QUI EN DIT LONG

Suite à l'audition de l'APVF (Association des Petites Villes de France) par la Mission commune sénatoriale d'information sur les conséquences de la RGPP pour les collectivités territoriales et les services publics locaux et suite au compterendu de la RGPP fait par le ministre François BAROIN, l'APVF a décidé de lancer une enquête approfondie auprès des petites villes pour compléter son analyse. L'étude à été réalisée sur un échantillon de 180 élus représentatifs des communes françaises de 2.500 à 20.000 habitants et s'est déroulée entre le 16 mars et le 22 avril 2011.

Voici quelques extraits du résultat de cette enquête :

84% des maires considèrent que la RGPP a impacté négativement le fonctionnement des services publics de leurs collectivités

La RGPP a eu pour conséquence une acclération et une accumulation des fermetures de services publics dans leur globalité. Cela a créé un effet « domino » : déplacement des familles, fermetures de groupes scolaires en raison du départ des enfants, déclin économique, hausse du chômage

Certaines communes cumulent par ailleurs les fermetures et les restructuration de services publics, les condamnant à une asphyxie. Les réformes successives des services de l'Etat ont sinistré des territoires entiers.

- **22%** des communes ont du embaucher pour pallier la fermeture et les baisses d'effectifs dans les services publics.
 - La situation délicate des finances locales restreint la marge de manoeuvre en matière d'embauche pour les petites villes.
- 67% des maires interrogés considèrent qu'aucun accompagnement n'a été fait par l'Etat pour diminuer l'impact de ces fermetures.
- 67% des maires considèrent que la RGPP a eu un effet négatif sur l'efficacité des services déconcentrés de
- **81%** des maires ayant répondu considèrent que le degré de concertation globale qui a accompagné la mise en place de la RGPP dans leur commune a été insuffisant voire inexistant.

A cette dernière remarque Claude Guéant a répondu :

« Si nous avions adopté des méthodes classiques de préparation de la décision avec ce que cela implique de concertation, d'interministériel, nous en serions à 5% du chemin parcouru. Cette méthode a été choisie parce que l'interministériel ne marche pas, fabrique du compromis et souvent des demi-décisions. Nous assumons pleinement la méthode : les mesures ont été prises dans un cercle assez restreint, mais le Président et le gouvernement ont la double légitimité du suffrage universel. »

Au total, à **74%**, les Elus ayant répondu souhaitent une pause avant la 2ème phase annoncée de la RGPP.

Journée d'action des personnels du patrimoine et du spectacle vivant – 31/05/2011 Intervention de Jack Ralite, Sénateur de Seine Saint Denis

Chacune, chacun d'entre vous, bonjour et solidarité.

Ainsi, les jours passent et tout ce qui avait été construit patiemment, se fissure, se casse, va même jusqu'à disparaître. Le patrimoine dans sa diversité, le spectacle vivant dans son pluralisme, sont en danger. Faute de crédits suffisants, faute de personnels, faute de temps donné au traitement du témoignage du temps, faute du bouquet de libertés qu'exige la création, « luxe de l'inaccoutumance », faute de négociations, plus généralement de considération et de reconnaissance du travail humain, faute du respect des métiers, faute de transparence, faute d'organisation devenue trop petite pour ceux qui travaillent.

Comment ne pas voir ou entendre les malaises qui se répandent chez ceux qui s'entêtent à travailler correctement, et récusent la contrainte du ni fait ni à faire, les souffrances qui entament ceux à qui une partie de leurs activités est empêchée, les colères de la fonction publique culturelle et artistique, dont les membres ne retrouvent plus leur métier dans ce qu'ils font, sur toute la palette de leurs responsabilité.

La RGPP est devenue la grande tondeuse des services publics. Le président de la République se considère comme le grand éducateur et agit en covoiturage avec les grandes affaires, et « nous inflige des désirs qui nous affligent. » Le ministère de la Culture renonce à être le grand intercesseur entre les artistes et les citoyens. Il répond de moins en moins quand on sonne à sa porte, occupé qu'il est en duo, soumis avec l'Elysée à nommer, dénommer, renommer, dans tous les domaines. Il a perdu son pouvoir d'illuminer. Les collectivités territoriales, dont leur grand rôle est devenu immense en culture et en art, voit leurs finances brutalisées par Bercy. L'éducation artistique, grande initiatrice pour l'enfance et la jeunesse est rabougrie par le pouvoir, sans arguments audibles. Les œuvres, ces grandes créations téméraires, qui naissent et ne vivent que dans la liberté, deviennent la proie des industries culturelles financiarisées. L'inaliénabilité des collections publiques, grande pensée historique française, est, malgré le rapport Rigaud, de nouveau remise en cause. Les grands promoteurs des nouvelles technologies, accaparés par Google, Apple, Amazone et Microsoft, galvaudent le droit d'auteur, et méprisent les citoyens, qu'ils réduisent à n'être que des consommateurs. Le travail au sein des grandes industries culturelles, et dans la foulée, malheureusement, à l'intérieur des services publics, est tellement livré à la performance, qu'ils en arrivent à ôter à leurs personnels, des capacités de respiration et de symbolisation. L'Europe, proclamée comme source de grand avenir, s'est attribuée quantité de pouvoirs culturels, régis selon la règle de la concurrence « non libre » et « très faussée. » L'omnipotente OMC et l'indécise UNESCO, grandes machines internationales, ont des rapports ambigus qui nuisent à la diversité culturelle.

Tout cela est intolérable et donne l'impression qu'en haut lieu, beaucoup des hommes et des femmes de vos métiers, sont traités comme s'ils étaient en trop dans la société, et conviés à avoir honte de la part de ceux qui les ont honteusement précarisés. L'allure de vos vies est piétinée, alors que le Préambule de la Déclaration des droits de l'Homme de 1948 disait : « *Tous les membres de la famille humaine possèdent une dignité inhérente.* »

Certes, et cela est à saluer profondément, vous êtes sous différentes formes, mobilisés, et vos actions atteignent les méfaits gouvernementaux. Pour me limiter au temps tout proche, vous n'êtes pas pour rien dans la suspension de la vente du ministère de la Marine, dans la contestation d'installer aux Archives nationales un musée de l'Histoire présidentielle, dans l'autodissolution silencieuse, de l'inénarrable Conseil de la création artistique, dans le vote unanime du Parlement sur le prix unique du livre numérique et son extraterritorialité, ou encore dans la préemption par l'Etat, des écrits de Robespierre, l'Incorruptible.

Mais, vous le savez mieux que quiconque, il faut aller bien au-delà, face au déferlement du grand retournement ultralibéral. Quelques pistes voulez-vous :

- Stopper pour les redéfinir, les réformes déstabilisantes des grandes branches du patrimoine ;
- Préparer une loi sur le soutien à la création artistique dans son pluralisme notamment celle de la jeunesse ;

- Régler les intéressés enragent d'attendre les problèmes de l'intermittence ;
- En finir avec l'augmentation constante des précaires, des vacataires, et des fonctions externalisées ;
- Bloquer le recours de plus en plus fréquent au partenariat public/privé dans l'investissement culturel;
- S'attaquer enfin à la maladie du travail ;
- Trouver dans la réalité actuelle l'inscription de l'imaginaire et de la création, éléments décisifs du malaise du monde ;
- La politique actuelle chiffre obsessionnellement, compte autoritairement, alors que les artistes et écrivains déchiffrent et content. Ne laissons pas exterminer cette singularité historique ;
- Les artistes et les écrivains demandent que soit reconsidérée la notion d'industries culturelles, qui ne doivent plus marcher à l'horloge, et cesser d'être frelon profitant des abeilles ;
- Il faut favoriser l'usage démocratique des nouvelles technologies, mais aussi les maîtriser et explorer le « nouveau nouveau monde » qu'elles constituent ;
- Organisons, au niveau européen, un pool des télévisions publiques, dans le cadre d'une responsabilité publique internationale, qui n'oublie pas que c'est une question d' « *intérêt public* » et non de « *balance des intérêts* » ;
- Il y a urgence à réformer la fiscalité culturelle et artistique, en France, et l'harmoniser au niveau européen;
- Il faut défendre le droit d'auteur, au-delà de sa rémunération, et garantir l'incontournable droit moral;
- Ne nous laissons pas diviser. Face à nos redoutables cliveurs, sachons nous distinguer, mais en même temps nous relier :
- Favorisons toutes les mêlées des cultures du monde, n'ayons pas de retard d'avenir, accomplissons nous, c'est le chemin de l'émancipation.

J'en terminerai en vous saluant une nouvelle fois, en prenant rendez-vous dans tous les lieux connus ou inconnus, où il y a devoir pour tout de suite et pour les élections présidentielles, à définir une politique culturelle, qui « sans cesse recharge le sens de la vie », comme dit Bernard Noël.

Allons donc, ne nous contentons pas de « jurer fidélité ». Comme le dit Jacques Rancière, « s'émanciper, ce n'est pas faire sécession, c'est s'affirmer comme copartageant d'un monde commun... Le chemin étroit de l'émancipation passe entre l'acquiescement au monde séparé et l'illusion du consensus. »

Jack RALITE

Journaliste

Ministre de la Santé en 1981, Ministre de l'Emploi de 1983 à 1984

Conseiller régional d'Ile-de-France de 1986 à 1992. C'est durant cette période qu'il lance les Etats généraux de la culture, un mouvement qui rassemble 4000 artistes de tous bords. Cette initiative correspond à un refus de la « marchandisation » de la culture, et témoigne d'une volonté d'encourager la création artistique dans une optique internationale.

Elu Sénateur de Seine-Saint-Denis en 1995

Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

Membre du groupe d'études sur les arts de la scène et de la rue, du groupe d'études musiques et chanson française

Président délégué du groupe France-Balkans occidentaux (Bosnie-Herzégovine)

Il fut également Député et Maire d'Aubervilliers



CALENDRIER DES CAP DE JUIN ET JUILLET

(attention ces dates sont toujours susceptibles de modifications)

juin	mercredi	1er	9h30	Techniciens des services culturels et des bâtiments de France
	Mardi	7	14h30	Inspecteurs généraux de l'administration
	Jeudi	9	14h30	Secrétaires administratifs
	Mardi	14	9h30	Ingénieurs des services culturels et du patrimoine
	Mardi	14	14h30	Administrateurs civils
	mercredi	15	9h30	Chargés d'études documentaires
	Jeudi	16	14h30	Chefs travaux d'art
	lundi	20	14h30	Professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture
	Mardi	21	9h30	Adjoints administratifs (journée)
	mercredi	22	14h30	Ingénieurs de recherche
	Jeudi	23	14h00	Secrétaires de documentation
	Mardi	28	14h30	Maîtres assistants
	mercredi	29	9h30	Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage (journée
	Jeudi	30	9h30	Conservateurs du patrimoine (toute la journée)
juillet	lundi	4	14h30	Professeurs des écoles d'art
	mercredi	6	14h30	ACMH
	Jeudi	7	9h30	Techniciens d'art
	lundi	18	14h30	Architectes urbanistes de l'Etat

Quel est le rôle des CAP ?

- Les CAP sont des instances que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à la carrière des fonctionnaires.
- Les CAP rendent des avis favorables ou défavorables aux décisions envisagées.
 Ces avis ne s'imposent pas à l'administration employeur qui peut finalement prendre des décisions contraires aux avis rendus.
- La consultation préalable des CAP est obligatoire pour les décisions concernant notamment :
 - les refus de titularisation,
 - l'avancement d'échelon et de grade,
 - la promotion interne,
 - les mises en détachement, disponibilité, congé parental,
 - certaines sanctions disciplinaires.
 Dans ce dernier cas, les CAP siègent en conseil de discipline.
- Le champ de compétences des CAP n'est pas strictement identique d'une fonction publique à l'autre : dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière (FPE, FPH), les décisions de titularisation doivent par exemple être soumises à l'avis préalable des CAP alors que cela n'est pas le cas dans la fonction publique territoriale (FPT).

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants du personnel élus en CAP

CALENDRIER DES COMMISSIONS DE PRÊTS ET DES COMMISSIONS DE SECOURS (AAS)

Commissions de prêts

- 16 juin
- 28 juillet
- 22 septembre
- 13 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

pour la CGT, la représentante est **Monique GONTIER**,

vous pouvez la joindre au 01 40 15 51 70

Commissions de secours

- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 8 septembre
- 4 octobre
- 3 novembre
- 22 novembre

Lors du IXème congrès de la CGT-Culture qui s'est déroulé du 18 au 22 octobre, le texte ci-dessous concernant les services déconcentrés de la Culture a été adopté par l'ensembre des représentants mandatés par leurs syndicats et sections respectives.

Il détermine les orientations que la CGT entend défendre pour les DRAC dans les trois années à venir. Pour ceux qui n'en ont pas été destinataires par courrier, l'ensemble des textes du congrès est consultable sur le site de la CGT-Culture dans la rubrique «Qui sommes-nous?», c'est maintenant à nous de les faire vivre au quotidien et de les faire connaître à nos collègues.

Les services déconcentrés de la Culture font particulièrement les frais de la réduction des moyens et des politiques publiques conduites par Nicolas Sarkozy et son gouvernement. Les DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) ne sont toujours pas assurés à moyen terme, quoi qu'en disent les ministres successifs, de leur pérennité au sein des départements et des régions.

Tous les coups successifs portés au Ministère de la Culture ont des répercussions dévastatrices en régions.

Avec le départ de l'Inventaire, les transferts de missions, la perte de leur autonomie en communication et de leur logo spécifique et enfin la RGPP, il est clair que les DRAC/STAP se vident progressivement de leur substance.

Dans une note rédigée par le DAT (Direction de l'Administration Territoriale), communiquée à la mission d'audit du ministère et préparatoire à la RGPP2 on peut lire : « Les diminutions d'effectifs depuis 2008, notamment dans le cadre de la première vague de la RGPP, ont été très fortes pour les services déconcentrés du Ministère : -152 ETP pour les DRAC et les STAP, soit une baisse de presque 6%. A ceci se sont ajoutés les transferts de 13 ETP au CMN (Centre des Monuments Nationaux) en 2009, du fait du transfert de la maîtrise d'ouvrage sur certains monuments au CMN. Il faut préciser que les DRAC ont un taux de vacance de l'ordre de 6%, difficilement résorbable pour certaines régions ou départements peu attractifs. »

Dans ce contexte, les « projets de services » élaborés de manière totalement anarchique, sous couvert d'une pseudo consultation des personnels peu ou pas prise en compte, n'ont fait qu'amplifier le stress et dérégler encore plus le fonctionnement des services. Ce sont, les personnels, les collectivités, les publics qui aujourd'hui en font les frais .

La situation aujourd'hui

- Un plafond d'emplois des DRAC/STAP qui diminue au fil des ans au delà du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux,
- Les projets de service s'avèrent totalement irréalisables ou, pire encore, inopérants avant même d'être mis en place,
- Les nombreux déménagements, liés aux opérations restrictives de locaux gérées par FRANCE DOMAINE ont, dans un contexte déjà chaotique, augmenté les situations stressantes et conflictuelles parfois réglées « à la hache » par des directeurs régionaux souvent peu enclins à la gestion des conflits,
- L'arrivée des CSP (Centres de Services Partagés), (CHORUS, Centre national de Paye, mutualisation des RH, du fonctionnement, des ressources informatiques) participent encore à la vampirisation de nombreux postes et qualifications professionnelles,
- De plus en plus de missions exercées par les conseillers sectoriels, souvent non remplacés à leur départ, tombent dans l'abandon. Le choix des priorités est trop souvent soumis à l'arbitraire des Préfets, créant ainsi de grandes disparités d'activités d'une région à l'autre, selon l'intérêt que celui-ci porte à la politique culturelle de sa circonscription,
- Les crédits alloués de plus en plus étriqués ne laissent en aucun cas la possibilité aux Directions régionales d'effectuer complètement leurs missions et encore moins d'assurer la formation professionnelle des agents,
- En matière d'instances paritaires (CTP-CHS), beaucoup d'agents refusent d'être désignés représentants du personnel craignant et, malheureusement à juste titre, de quelconques représailles tant sur leur carrière que sur leur quotidien professionnel.

TEXTES du IXème congrès de la CGT-Culture - 18 au 22 octobre 2010 - Quiberon

Nos orientations, nos priorités, nos revendications

- Assurer le maintien d'une DRAC par région et d'un STAP au minimum dans chaque département en refusant le rattachement physique aux Préfectures de régions.
- Conserver aux DRAC/STAP l'intégralité de leurs missions, qu'elles soient administratives, techniques ou scientifiques, et leurs missions d'expertise, notamment dans le domaine de l'archéologie préventive. Leur donner les moyens en personnel, en fonctionnement et en investissement d'assurer pleinement les missions d'un service déconcentré de l'Etat.
- Garantir les moyens nécessaires dans la gestion des différents secteurs, qui permettent à tous les domaines de la Culture d'être pris en compte équitablement. L'augmentation de 31% des demandes de permis de construire pour le 1er semestre 2010 (source MEDDAT) nécessite une garantie des moyens nécessaires dans les STAP, notamment au regard des effectifs, en baisse, ce qui ne permet plus d'assurer les missions régaliennes dans les espaces protégés.
- Maintien de la maîtrise d'oeuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités, ce qui est la garantie de l'équité entre collectivités selon leurs moyens propres.
- Conserver les moyens de prendre en compte et valoriser les spécificités culturelles et sociales des territoires, les collaborations avec les collectivités territoriales, tout en assurant la représentation et la continuité de la politique culturelle de l'Etat sur le plan national
- Donner à chaque agent les moyens réels de se former à la fois dans un cadre de métier, mais aussi, s'il le souhaite, dans les domaines plus larges de la Culture, afin qu'il puisse progresser, améliorer ses connaissances et avancer dans son parcours professionnel, favoriser les détachements voulus entre les différents services d'un même domaine.
- Renforcer notre vigilance concernant le bon fonctionnement des instances paritaires, respectueux de la règlementation, et mettre particulièrement l'accent sur le domaine de l'hygiène et de la sécurité DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) ; ergonomie, souffrance au travail...,
- Encourager les syndiqués, voire les agents, à s'investir pleinement dans les instances paritaires, et combattre fermement, et au plus haut niveau, les quelconques discriminations qui pourraient y être liées.

Les points évoqués ci-dessus sont loin d'être exhaustifs, les DRAC/STAP étant, en région la représentation de toutes les activités du Ministère de la Culture, tous les sujets y sont sensibles et méritent un véritable débat au sein des instances de la CGT-Culture.

BULLETIN D'ADHESION

NOM ET PRENOM:

Adresse administrative:

Etes-vous (1): Titulaire Contractuel Vacataire

Service: Grade:

Indice de traitement : Salaire (salaire pour les contractuels) :

Adresse personnelle (falcutatif):

- Je joins un chèque d'un montant deeuros (soit 1% du salaire net), correspondant àmois de cotisation
- j'opte pour le prélèvement automatique (1) OUI NON

à retourner à : CGT-Culture - Permanence nationale - 12, rue de Louvois - 75002 PARIS